



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 25	
Votants : 32	
Pour : 32	Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,
Abstention : 0	Excusés : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN
	Absents :
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-088 - CESSIION DES PARTIES COMMUNES DE LA ZA COCURES (RÉGULARISATION)

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT l'aménagement de la zone d'activité économique de Cocurès ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement sont à présent terminés et que l'ensemble des lots viabilisés a été vendu ;

VU l'avis des domaines en date du 19 janvier 2024 ;

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-120 du 28 septembre 2023 ;

Monsieur le Président propose au Conseil de délibérer sur la vente de terrains et de confier le dossier de vente à l'étude de Maître BOULET, Notaire à Marvejols.

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/06/24

Berset
Levrault

ID : 048-200069151-20240613-DELIB_2024_088-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de confier le dossier de vente des terrains de la ZA de Cocurès à l'étude notariale de Maître BOULET, notaire à Marvejols,

FIXE le prix de vente à mille euros (1.000€) pour l'ensemble,

DÉCIDE de céder la parcelle cadastrée section A numéro 1464 au profit de la société SCI LES CROIX,

DÉCIDE de céder les parcelles A 1458 et A 271 au profit de la société SCI LES CROIX, de la société SARL PANTEL, de la société SAS LE LAUZAS et de Monsieur Martial PANTEL, en indivision, proportionnellement à la surface des lots viabilisés qu'ils ont acquis sur la zone d'activité ; étant précisé que l'entretien du bassin de rétention sera réparti entre les quatre acquéreurs, proportionnellement à la surface de leurs terrains respectifs,

DIT que les frais du géomètre, pour division des parcelles, et les frais de l'acte seront en intégralité supportés par les acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Vincent PRATLONG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.